



Suivi actuel :

A-t-il un suivi psychologique oui non

Précisez

A t-il un suivi médical oui non

Précisez

A-t-il un traitement médical oui non

Précisez

Autres suivis oui non

Précisez

Hospitalisation oui non

Précisez la raison :

Nous vous demandons de confier à votre enfant son carnet de santé, ses lunettes s'il en porte et copie de tous documents utiles en votre possession (copie du carnet de vaccination, de compte-rendu récents de radiographie, d'examen biologique, rapports médicaux, etc...)

INFORMATION IMPORTANTE :

La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences en cas d'utilisation de machines ou de conduites d'engins. Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée, pendant le temps nécessaire.

Une inaptitude à la pratique de l'EPS ou "une dispense de sport" peut être incompatible avec l'aptitude aux travaux réglementés et demandera le ré examen de l'aptitude aux travaux réglementés. Seule une inaptitude partielle à la pratique de l'EPS est cohérente avec la pratique professionnelle et permet l'aménagement de la pratique en EPS et l'adaptation du poste de travail.

Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.

A :

Le :

Signature de l'élève

Signature des parents

A remettre sous pli cacheté pour le service de santé de l'établissement scolaire.